



Séance du : Vendredi 24 mars 2023

CONVOCATION

Date : 17 mars 2023

Affichée le : 17 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
31 mars 2023

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-03-01

Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°146-2022 à n°158-2022 et n°1-2023 à n°37-2023.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** des décisions n°146-2022 à n°158-2022 et n°1-2023 à n°37-2023 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2023-03-02

Rapport n° 2 – Compte de gestion 2022 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,
- **déclare que** le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2023-03-03

Rapport n° 3 – Compte de gestion 2022- Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,

- **déclare que** le Compte de Gestion de la Plage dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2023-03-04

Rapport n° 4 – Compte de gestion 2022 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Compte de Gestion de la Scène Adamoise dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur,
- **déclare que** le Compte de Gestion de la Scène Adamoise dressé pour l'exercice 2022 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération : n° 2023-03-05

Rapport n° 5 – Compte administratif 2022- Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la VILLE 2022 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 248 532,88 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement 6 270 182,99 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2022 se solde par un excédent de 6 518 715,87 €.

Le résultat net de l'exercice 2022 de la VILLE, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **2 255 678,28 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2023-03-06

Rapport n° 6 – Compte administratif 2022- Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** le Compte Administratif de la Plage 2022 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 22 615,05 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 227 082,57 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2022 se solde par un excédent de 259 856,08 €.

Le résultat net de l'exercice 2022 de la Plage, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **227 061,28 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2023-03-07

Rapport n° 7 – Compte administratif 2022 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **adopte** le Compte Administratif de la Scène Adamoise 2022 tel qu'il est constaté un résultat excédentaire en section d'investissement de 25 212,91 € et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 114 696,12 €.

Le résultat global de clôture du compte administratif 2022 se solde par un excédent de 139 909,03 €.

Le résultat net de l'exercice 2022, intégrant au résultat global de clôture le solde des Restes à Réaliser (RAR), s'élève à la somme de **128 584,20 €**.

- **constate** la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Délibération : n° 2023-03-08

Rapport n° 8 – Affectation du résultat 2022 au budget 2023 - Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 4 014 504,71 € à l'article 1068 du budget 2023 de la ville, le solde de 2 255 678,28 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2023.

Délibération : n° 2023-03-09

Rapport n° 9 – Affectation du résultat 2022 au budget 2023 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement 2022 pour un montant de 46 538,87 € à l'article 1068 du budget annexe 2023 de la Plage, le solde de 227 061,28 € est affecté à la section de fonctionnement à l'article 002 du budget 2023.

Délibération : n° 2023-03-10

Rapport n° 10 – Budget supplémentaire 2023 - Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Ville, exercice 2023, dont le tableau est ci-annexé. Celui-ci s'élève à la somme de 10 109 577,92 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 7 852 775,64€

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 2 256 802,28€

Délibération : n° 2023-03-11

Rapport n° 11 – Budget supplémentaire 2023 - Plage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Plage, exercice 2023, dont le tableau est ci-annexé. Celui-ci s'élève à la somme de 244 600,15 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 117 538,87 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 127 061,28 €

Délibération : n° 2023-03-12

Rapport n° 12 – Budget supplémentaire 2023 – Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **approuve** le Budget Supplémentaire de la Scène Adamoise, exercice 2023, dont le tableau est ci-annexé.

Celui-ci s'élève à la somme de 151 520,95 euros, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 61 324,83 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 90 196,12 €

Délibération : n° 2023-03-13

Rapport n° 13 – Vote des taux d'imposition de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 contre,

- **applique** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :
 - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres : 25,92 %
 - Taxe Foncier Bâti : 38,62%
 - Taxe Foncier Non Bâti : 99,07%

Délibération : n° 2023-03-14

Rapport n° 14 – Contribution financière au SIPIAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **décide** l'attribution d'une contribution financière de 369 436 € à verser au SIPIAP pour l'année 2023.

Délibération : n° 2023-03-15

Rapport n° 15 – Convention de subventionnement d'actions initiées par l'Office de Tourisme de L'Isle-Adam, la Vallée de l'Oise et les Trois Forêts sur le territoire de la commune de L'Isle-Adam.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement d'actions initiées par l'Office de Tourisme de L'Isle-Adam, la Vallée de l'Oise et les trois forêts sur le territoire de la commune de L'Isle-Adam prévoyant une subvention globale de 108 000€ appelée et versée sur 3 ans, ci-annexée.
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au Budget de la ville.

Délibération : n° 2023-03-16

Rapport n° 16 – Réorganisation du service de la Petite Enfance – Modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **décide** la création de 8 emplois à temps complet relevant de la catégorie A, B et C nécessaires au bon fonctionnement du nouveau Multi-accueil Béatrice Mallet à compter du 28 août 2023 comme suit :

Filière sociale

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire, création d'un emploi permanent de catégorie A d'Educateur de jeunes enfants avec pour mission l'élaboration du projet pédagogique et de l'accompagnement des activités d'éveil et de trois emplois permanents de catégorie B d'auxiliaire de puériculture.

Filière animation

Création de trois emplois permanents à temps complet de catégorie C d'adjoint d'animation avec des fonctions d'animatrice titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Filière technique

Création d'un poste d'agent de restauration et d'entretien polyvalent à temps complet, catégorie C, adjoint technique.

- **décide** la modification du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (80%) par un poste à temps complet et la modification actuel du poste d'agent de restauration à temps non complet par un poste d'adjoint technique à temps complet.
- **décide** la suppression de la structure de la crèche familiale à compter du 1^{er} septembre 2023, et des 4 emplois d'assistantes maternelles à temps complet.
- **approuve** les créations, les suppressions et les transformations apportées ci-dessus et **apporte** les modifications aux tableaux des emplois pour tenir compte de la réorganisation .
- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Et à cette fin,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Délibération : n° 2023-03-17

Rapport n° 17 – Tarifs Plage pour la saison 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs de la Plage pour la saison 2023.

Délibération : n° 2023-03-18

Rapport n° 18 – Modification des tarifs de la salle de spectacle La Scène Adamoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les modifications des tarifs de la salle de spectacles la Scène Adamoise.
- **dit** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter de leur approbation par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2023-03-19

Rapport n° 19 – Tarifs d'accueil en structure Petite enfance des enfants placés par l'Aide à l'Enfance (ASE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2023 pour les enfants placés par l'ASE.

Délibération : n° 2023-03-20

Rapport n° 20 – Modification de la sectorisation scolaire : Ecoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **adopte** la modification de la sectorisation scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023-2024.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à accorder à titre exceptionnel des dérogations justifiées (rassemblement de fratrie, motif avéré et justifié rendant impossible la scolarisation dans l'école de secteur).

Délibération : n° 2023-03-21

Rapport n° 21 – Mise à jour du règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires.

Délibération : n° 2023-03-22

Rapport n° 22 – Désignation du représentant du Maire à la Fondation Chantepie-Mancier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 30 voix pour et 3 abstentions,

- **désigne** Madame Armelle CHAPALAIN comme représentant du Maire au sein de la Fondation Chantepie-Mancier à compter du 1^{er} avril 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,



Sebastian Poniatowski
Sébastien PONIATOWSKI